

## NOTICE

### Informations relatives au financement - appel à projets FORTHEM – ANR

L'appel à projets permanent FORTHEM, destiné à l'ensemble des étudiants et personnels de l'université de Bourgogne, vise à soutenir la coopération entre l'uB et les universités membres de l'Alliance FORTHEM. Cette initiative est possible grâce au financement de l'Agence Nationale de la Recherche qui soutient l'implication de l'uB dans l'Alliance FORTHEM, renouvelé pour la deuxième phase de financement Erasmus+ de la Commission Européenne (2022-2026)

#### I. Critères d'éligibilité :

Il est possible de proposer un projet qui vise à intensifier des collaborations déjà existantes ou à développer de nouvelles dans des domaines diversifiés, ainsi que de compléter le financement d'un projet existant. Les projets doivent correspondre à l'une des trois catégories ci-dessous et être accompagnés du formulaire correspondant :

- **Les projets Labs** : en lien avec un ou plusieurs des 9 [Labs FORTHEM](#). Le projet doit être en collaboration avec au moins deux universités partenaires et justifier d'éléments de co-création avec des acteurs de la société (ONG, entreprises, citoyens...).
- **Les projets de recherche**, en partenariat avec une ou plusieurs universités de l'Alliance, peuvent concerner l'ensemble des domaines de recherche portés par les universités de l'Alliance. Il est aussi possible de proposer une action de valorisation de la recherche (manifestation, transfert, innovation...).
- **Autres projets** : ceux-ci peuvent être très variés et donner lieu à plusieurs types de financements tout en s'inscrivant dans les grands objectifs de l'Alliance. Exemples : coopération BIATSS (*job shadowing*, séjours de formation, *staff weeks*, formation en langues...), projets entre étudiants des universités partenaires, projets de coopération de formation (*team teaching*, *shared tutored projects*, mise en place de diplômes communs, échange d'étudiants, organisation d'ateliers, écoles d'été et d'hiver, séjours de formation, séjour d'enseignement...). Les frais de déplacements des personnels et étudiants de l'uB peuvent être pris en charge, ainsi que l'organisation d'événements liés à l'Alliance FORTHEM à l'uB.

Les projets doivent être en lien avec [les grands objectifs de l'Alliance](#) :

- Démocratiser l'ouverture internationale des étudiants de l'Alliance au cours de leur parcours universitaire.
- Développer un cadre institutionnel de coopération permanente et intégrée entre les établissements membres de l'Alliance et encourager la mobilité des personnels.
- Bâtir ensemble un « campus européen », permettant des formes de mobilité physiques, virtuelles et hybrides et un nombre croissant de programmes d'études communs.
- Encourager le multilinguisme à travers l'utilisation de diverses ressources linguistiques.
- Travailler autour de défis sociétaux et promouvoir la vision d'une société ouverte pour les citoyens européens de demain qui auront développé les compétences du 21ème siècle telles que la pensée critique, la créativité, l'auto-apprentissage, les capacités d'une communication interculturelle...
- Apporter de l'innovation dans le système éducatif et renforcer les liens entre l'éducation, la recherche et l'innovation.
- Impliquer dans les actions de l'Alliance les partenaires socio-économiques ainsi que les citoyens de nos régions car, comme son nom l'indique, FORTHEM est fait pour eux : pour nos étudiants, pour nos personnels, pour nos partenaires et nos communautés locales.
- Contribuer au développement social, économique et éducatif de nos régions et au-delà.

Les projets justifiant d'un co-financement seront priorisés lors de la sélection. Nous pouvons vous assister dans la recherche de co-financements pour votre projet. Pour cela contactez-nous à l'adresse [forthem@u-bourgogne.fr](mailto:forthem@u-bourgogne.fr).

## II. Modalités de sélection pour chaque type de projet :

- Projets *Labs* :

La commission de sélection se compose des coordinateurs des *Labs*, du chef de Service FORTHEM, du coordinateur institutionnel de FORTHEM à l'uB, de la chargée de mission *Labs* & Co-crédation FORTHEM, de la chargée de mission FORTHEM – ANR, d'un membre du Mission Board *Labs* à l'uB, et d'un représentant étudiant.

- Projets recherche :

La commission de sélection se compose du membre du Mission Board Recherche, Transfert et Innovation à l'uB, du chef de Service FORTHEM, du coordinateur institutionnel de FORTHEM à l'uB, de la chargée de mission FORTHEM – ANR, du chargé de mission recherche FORTHEM, d'un représentant de l'axe de recherche concerné au sein du futur EPE Bourgogne Europe, et d'un représentant étudiant.

- Autres projets :

La commission de sélection se compose *a minima* du chargé de mission recherche FORTHEM, du chef de Service FORTHEM, du coordinateur institutionnel de FORTHEM à l'uB, de la chargée de mission

FORTHM – ANR, d'un représentant étudiant, et d'un membre du Mission Board concerné à l'uB en fonction du projet.

La commission de sélection se réserve le droit de solliciter l'expertise des services et pôles compétents en lien avec ces projets.

### **III. Dispositions financières :**

En raison des dispositions légales concernant le financement via l'ANR, aucune somme d'argent ne pourra être versée directement au porteur du projet, à sa composante ou à son laboratoire dans le cadre des activités prévues par le projet.

Les commandes, ordres de mission, frais de déplacement, seront effectuées par le Service FORTHM après transmission de toutes les informations nécessaires par le porteur du projet (devis, horaires et n° de train avec OM...).

### **IV. Relations avec les fournisseurs, prestataires de services, actions entreprises... :**

Le porteur du projet et les partenaires associés sont libres de choisir leurs fournisseurs, prestataires de service (sous réserve de respecter les marchés préexistants entre l'uB et certains fournisseurs) et le montant qu'ils engagent dans leurs actions, (sous réserve de respecter les montants maximums validés par type de dépenses et sauf dispositions particulières). (Cf. VI. Remarques particulières).

Le porteur du projet et les partenaires associés restent les principaux interlocuteurs des fournisseurs, prestataires de services... afin de faciliter la mise en place des actions prévues dans le projet.

Le Service FORTHM pourra demander des informations complémentaires (fiche fournisseur, RIB,...) concernant le fournisseur, prestataire de services... au porteur du projet ou aux partenaires associés afin faciliter les dépenses et le suivi comptable du projet.

### **V. Evaluation du projet :**

Le porteur du projet ainsi que les partenaires associés s'engagent à produire et à remettre au Service FORTHM un rapport d'évaluation sous trois mois à compter de la fin de leur projet.

Ce rapport d'évaluation aura pour objectif de présenter et recenser au service FORTHM ainsi qu'au financeur, le type d'actions entreprises, ainsi que de favoriser et simplifier l'évaluation du financement.

## VI. Remarques particulières :

Le porteur du projet ainsi que les partenaires doivent, selon l'action visée par une dépense, se renseigner auprès du Service FORTHEM si un marché existe entre l'université et un fournisseur/prestataire de service pour ce type d'actions. Si tel est le cas, ce fournisseur/prestataire de service devra être sollicité pour l'action visée.

Dans le cas où un marché n'existerait pas, le porteur du projet ainsi que les partenaires sont libres de choisir leur fournisseur/prestataire de service pour une action visée et de fournir un devis.

Si le fournisseur/prestataire de service n'existe pas dans les bases de données comptables de l'université, le Service FORTHEM devra avoir accès aux données financières du fournisseur/prestataire de services le plus rapidement possible afin d'en demander la création dans la base de données comptables de l'université.

Il est à souligner que certaines démarches financières (création dans la base de données comptables, approbation et signature des bons de commande par les responsables de crédit, validation des factures...) peuvent parfois être longues.